

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAC 145 Subventions (40.000 euros) à deux associations pour l'organisation de festivals musicaux et convention avec l'association Sonic Protest.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations organisant des festivals musicaux et lui demande l'autorisation de signer la convention avec l'association Sonic Protest ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Sonic Protest, 39 quai de l'Horloge 75001 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros est attribuée à l'association Sonic Protest pour l'organisation de son festival musical en 2022. Paris Asso 21062 - 2022_02791

Article 3 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde, 28 rue Stephenson 75018 Paris, pour l'organisation de son festival musical en 2022. Paris Asso 20105 - 2022_02782

Article 4 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 40.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO